

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 13 NOVEMBRE 2024 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF MICHEL-PAGÉ SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE À DONNACONA ET PRÉSIDÉE PAR MADAME ISABELLE PAQUET, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### **MEMBRES PRÉSENTS:**

Monsieur Alexis Labranche, membre-parent district 3 Madame Carolyne Goulet, membre-parent, district 4

Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 1 Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2 Monsieur Marc-André Alain, membre de la communauté, profil 4 Madame Axell Rodgers, membre de la communauté, profil 5

Madame Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien Madame Annie Lavoie, personnel professionnel non enseignant Madame Dominique Chabot, enseignante

Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information

Monsieur Sébastien Gilbert, directeur d'établissement

#### **MEMBRES ABSENTS**

Madame Isabelle Paquet, membre-parent, district 1 Madame Julie Fortin, membre-parent, district 2

#### **SONT INVITÉS:**

Madame Katy Grandbois, membre-parent, district 5
Monsieur Nelson Bédard, membre de la communauté, profil 3
Madame Laurie L'Hérault, directrice générale
Monsieur Jacques Moffette, directeur général adjoint

Madame Marie-Claude Gignac, directrice du secrétariat général, du traitement des plaintes et des archives Madame Guylaine Allard, directrice des Services des ressources financières et du transport scolaire Madame Gina Larouche, directrice du Service des ressources humaines

#### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 30 sous la vice-présidence de Mme Carolyne Goulet. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.



#### 2. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES ADMINISTRATEURS

Compte tenu de l'entrée en fonction de nouveaux membres au sein du conseil d'administration, les deux nouveaux membres désignés pour siéger au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Portneuf prêtent serment, devant la directrice générale, de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Les nouveaux membres administrateurs sont :

- Madame Katy Grandbois, membre-parent, district 5
- Monsieur Nelson Bédard, membre de la communauté, profil 3

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente du conseil demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour. Aucun point n'est ajouté.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est RÉSOLU à l'unanimité :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

# 4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre.

Aucun conflit n'est déclaré.

#### 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie du procès-verbal du 25 septembre 2024.

## SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est RÉSOLU à l'unanimité de :

**ADOPTER** le procès-verbal du 25 septembre 2024, tel que présenté;

**DISPENSER** la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont

reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.



## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

#### 7. ATTESTION DE LA DIRECTION – CONFORMITÉ LÉGALE ET FINANCIÈRE

La directrice générale informe les membres du dépôt, au dossier de la réunion, d'une attestation signée par la direction générale et la directrice du Service des ressources financières donnant l'assurance raisonnable aux administrateurs que l'ensemble des obligations au 30 septembre 2024 pour lesquelles un défaut pourrait avoir pour conséquence d'engager leur responsabilité personnelle, ont bel et bien été effectuées conformément aux lois applicables.

# 8. LUMIÈRE SUR NOTRE ÉQUIPE

Considérant l'absence de l'invitée, le point est reporté à la prochaine rencontre.

#### 9. LUMIÈRE SUR NOS FIERTÉS

Dans une perspective de permettre une certaine proximité entre le conseil d'administration et les réalisations des établissements scolaires, des projets sont présentés aux membres lors de chaque rencontre. Ainsi, les projets suivants sont présentés :

<u>École du Bon-Pasteur</u> - Activité : Popote et partage. Les élèves de la classe de maternelle 4 ans sont mis en lumière puisqu'ils ont participé à une activité culinaire au cours de laquelle ils ont préparé et goûté des plats destinés au Frigo communautaire de Donnacona. Cette initiative contribue non seulement au développement des compétences culinaires des enfants, mais renforce également leur engagement envers la solidarité communautaire.

<u>École de la Grande-Vallée</u> - 100 km, 100 lbs, 24 h. L'initiative exemplaire d'une enseignante de notre centre de services scolaire est mise en lumière puisqu'elle a su mobiliser ses élèves autour d'une action collective significative en soutien à la recherche sur le cancer. Monsieur Jérémie Fortin, père d'un élève de la classe de Madame Marie-Josée Campagna, a entrepris un défi impressionnant : parcourir 100 kilomètres entre Rivière-à-Pierre et les plaines d'Abraham les 8 et 9 novembre, portant un sac à dos de 100 livres. Cette démarche visait à sensibiliser le public et à recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer.

Dans le cadre de ce projet, les élèves ont eu l'opportunité de se joindre symboliquement à l'athlète lors d'une session d'entraînement le 18 octobre, renforçant ainsi la compréhension et l'engagement des jeunes envers des actions solidaires. Cette initiative s'aligne parfaitement avec les objectifs de notre comité de développement durable, qui s'efforce de promouvoir des activités valorisant l'engagement social et le soutien à des causes d'intérêt collectif.



# 10. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 6 novembre 2024 sont présentés.

#### 11. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

# État de la taxe scolaire

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est RÉSOLU à l'unanimité:

D'APPROUVER l'état des taxes scolaires dues au 31 octobre 2024, incluant les intérêts.

#### 12. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du comité des ressources humaines, madame Carolyne Goulet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 7 novembre 2024.

#### 13. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité des ressources humaines, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

# Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique et de violence au travail

**ATTENDU** les obligations du *projet de Loi 42 visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail;* 

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire doit maintenir un environnement de travail sain, exempt de harcèlement et de violence;

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire souhaite prévenir et contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail en faisant connaître à tous les employés, les règles à respecter, les mécanismes de soutien et les mécanismes d'intervention mis en place;



- **ATTENDU QUE** le centre de services scolaire souhaite veiller à ce que tous les employés soient sensibilisés et informés de leurs responsabilités afin de prévenir, gérer et éliminer les conduites de harcèlement et de violence;
- **ATTENDU QUE** le centre de services scolaire souhaite prévoir les modalités applicables au processus de traitement de plaintes;
- ATTENDU QUE le centre de services scolaire souhaite intervenir de façon préventive, rapide et équitable lors d'une situation pouvant mener à du harcèlement ou à de la violence, et ce, en complément des recours légaux existants;
- **ATTENDU QUE** le centre de services scolaires souhaite fournir le soutien nécessaire à tout employé impliqué dans une situation de harcèlement ou de violence;
- **ATTENDU QUE** le projet de *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique et de violence au travail* a fait l'objet d'un processus de consultation auprès des différentes instances,

# SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est RÉSOLU à l'unanimité :

**D'ADOPTER** la nouvelle *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique et de violence au travail* du Centre de services scolaire de Portneuf et de la déposer, au répertoire, sous la cote CA16/24-25.

Monsieur Pierre-Luc Bonneville formule un commentaire concernant des dysfonctionnements observés dans certains liens du document menant aux références en annexe. Il est convenu que les corrections nécessaires seront apportées à la version finale de la politique.

#### 14. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, madame Élisabeth Pagé, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 12 novembre 2024.

# 15. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité de gouvernance et d'éthique, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

#### Projet de loi 53 – Désignation d'un responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité

#### **ATTENDU**

l'entrée en vigueur, le 30 novembre 2024, de toutes les dispositions de la *Loi* édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives (LFDAROP);



ATTENDU QUE la Directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité

s'applique aux organismes publics visés par l'article 18 de la Loi facilitant la

divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics;

ATTENDU l'obligation du Centre de services scolaire de Portneuf de désigner une personne à

titre de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI);

**ATTENDU** les discussions lors du comité de gouvernance et d'éthique le 12 novembre 2024 et

la recommandation de celui-ci,

## SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est RÉSOLU à l'unanimité:

D'ABROGER la Procédure 267 facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard du Centre

de services scolaire de Portneuf adoptée au conseil d'administration le 21 octobre 2020 et en aviser le personnel au plus tard le 30 novembre 2024;

**DE NOMMER** Mme Marie-Claude Gignac à titre de responsable de la gestion de l'éthique et de

l'intégrité (RGEI), à compter du 30 novembre 2024, et ce, conformément aux modalités de la *Directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et* 

de l'intégrité;

**DE TRANSMETTRE** une lettre de désignation au Secrétariat du Conseil du trésor.

Monsieur Pierre-Luc Bonneville soulève un questionnement concernant l'étendue de la directive relative à la dénonciation des actes répréhensibles, spécifiquement en ce qui concerne les membres siégeant sur les conseils d'établissements autres que le personnel. Cette question est prise en délibéré et une réponse sera fournie lors de la prochaine séance du Conseil d'administration.

## 16. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

## <u>Communiqué de presse – Francisation</u>

Un communiqué de presse est déposé. La Directrice générale, Madame Laurie L'Hérault, et la viceprésidente du Conseil d'administration, Madame Carolyne Goulet, tiennent à exprimer leur profonde reconnaissance envers Monsieur Stéphane Lamothe et l'ensemble des intervenants impliqués dans le dossier de francisation. Face à des circonstances éprouvantes, l'équipe a su gérer ce dossier avec un haut degré de professionnalisme et d'humanité, tant auprès du personnel que des élèves concernés.

Nous saluons le travail exemplaire de cette équipe, qui a su s'entourer de partenaires compétents afin de soutenir les apprenants et de les référer vers des instances appropriées pour leur accompagnement futur.



### **17. AUTRES SUJETS**

Aucun

## 18. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière est prévue le 18 décembre 2024.

# 19. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité de lever la séance à 19 h 08.

## 20. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.

Carolyne Goulet

Vice-présidente du conseil d'administration

Marie-Claude Gignac

Secrétaire générale